



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/5
20 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES À LA CINQUIÈME COMMISSION

Lettre datée du 20 septembre 1996, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa cinquante et unième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Cinquième Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/51/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions, figurant dans la section IV (par. 38) et la section V (par. 44) de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée à sa 3e séance plénière.

J'aimerais en outre appeler votre attention sur le paragraphe 38 de la section IV et sur le passage pertinent du paragraphe 44 de la section V du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Razali ISMAIL

ANNEXE

Questions renvoyées à la Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 111) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (point 112).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (point 113).
4. Planification des programmes (point 114).
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (point 115).
6. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (point 116).
7. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 117).
8. Plan des conférences (point 118).

9. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 119).

10. Gestion des ressources humaines (point 120) :

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Cinquième Commission, étant entendu que la Sixième Commission examinera, à titre prioritaire, au début de la cinquante et unième session, les incidences juridiques des propositions du Secrétaire général énoncées dans ses rapports sur l'administration de la justice au Secrétariat et que la Cinquième Commission réexaminera la question de l'administration de la justice au Secrétariat à la cinquante et unième session ordinaire.]

- a) Application de la stratégie du Secrétaire général pour la gestion des ressources humaines à l'Organisation des Nations Unies et autres questions relatives à la gestion des ressources humaines;
- b) Composition du Secrétariat;
- c) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés.

11. Régime commun des Nations Unies (point 121).

12. Régime des pensions des Nations Unies (point 122).

13. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (point 123) :

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

14. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (point 124).

15. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (point 125) :

- a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
- b) Activités diverses.

16. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (point 126).

17. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (point 127).

18. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (point 128).
19. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (point 129).
20. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (point 130).
21. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (point 131).
22. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (point 132).
23. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (point 133).
24. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (point 134).
25. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (point 135).
26. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (point 136).
27. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 137).
28. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (point 138).
29. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 139).
30. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 140) :
 - a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale.
31. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (point 141).

32. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (point 153).
33. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (point 154).
34. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (point 155).
35. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (point 157).
36. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, V (sect. E et G) et VII) (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-dessous seraient également renvoyés à l'Assemblée en séance plénière et aux Deuxième et Troisième Commissions, comme suit :

- a) Chapitre I et VII Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions
 - b) Chapitre V (sect. E) Deuxième et Troisième Commissions]
37. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 18) :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
